

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4588>



Bilan après la CAPA des certifiés du 12 mai 2014

- SNES académique de Dijon - S3 - Catégories - Certifiés -



Date de mise en ligne : mardi 13 mai 2014

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

La capa des certifiés s'est tenue le 12 mai 2014.

La déclaration du SNES-FSU est disponible ci-dessous.

Les collègues qui n'auraient pas reçu une réponse individualisée peuvent prendre contact avec le SNES-FSU (03 80 73 32 70, s3dij@snes.edu).

Hors-classe

Le nombre de promus est de 212 (206 l'an passé).

Le barème a changé par rapport à l'an passé ce qui rend difficile la comparaison des rangs de classement (que nous ne publions donc pas).

Tous les collègues du 11ème échelon sont passés à la hors-classe sauf les collègues ayant de la part du chef d'établissement ou de l'IPR un avis « défavorable » ou deux avis « réservés ».

Pour les collègues du 10ème échelon, si un ordre a été respecté pour les plus hauts barèmes, cela n'a plus été le cas à partir du barème 229, les IPR ont alors choisi qui ils voulaient promouvoir malgré nos protestations et le vote « contre » de l'ensemble de la parité syndicale de la CAPA.

Ont été promus : 2 collègues du 9ème échelon, 82 collègues du 10ème échelon (sur 700), 128 collègues du 11ème sur 156.

La priorité qui est maintenant reconnue pour les collègues du 11ème échelon permet que de plus en plus de collègues partent à la retraite à la Hors-classe (mais des collègues entrés tardivement dans le corps des certifiés ne bénéficient pas de la HC).

Allègements de service et postes adaptés

Le rectorat a refusé toute modification alors que les moyens consacrés aux allègements de service seront en diminution par rapport à cette année. C'est mettre les collègues dans des situations intenablement professionnellement et personnellement, et tourner le dos à une véritable politique en direction des handicapés.

Congés formation

Quelques modifications ont été apportées en commission. Nous constatons toujours qu'il faut plusieurs années pour obtenir un congé, que le traitement est différent d'une discipline à l'autre (ce qui n'est pas normal) en fonction de l'existence de TZR.

Notation administrative

Il y a très peu de collègues qui contestent la note ... Nous avons obtenu 6 relèvements de note sur 16 contestations.

Bilan après la CAPA des certifiés du 12 mai 2014

5 collègues qui avaient une proposition de note plus haute que le maximum de l'échelon n'ont pas eu satisfaction car le chef d'établissement n'avait pas fait de rapport (pourtant demandé dans la circulaire rectorale).

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>